

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Le 11 septembre 2024, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 19 septembre 2024 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents sauf Stéphanie AMOURIQ, Jean-François BONIN et Carlos PARDO excusés. Stéphanie AMOURIQ a donné procuration à Christian SAVOI, Jean-François BONIN a donné procuration à Florian MALARD et Carlos PARDO a donné procuration à Pierre PERSICO.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à 14 voix le compte-rendu de la séance précédente et une abstention de Stéphanie CHEVRY, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2023 : EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) sur l'eau potable et l'assainissement collective. Ce rapport doit être présenté au Conseil dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (date limite du 30 septembre).

Florian MALARD indique que cette année, la commune avait un nouveau rapport à compléter qui est celui de l'assainissement non collectif en plus des 2 précédents. Il y a donc désormais 3 rapports à présenter.

Il indique que les rapports sont publics et qu'ils permettent d'informer les usagers du service par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Concernant l'eau potable, les informations sont à rechercher dans le Rapport Annuel du Délégué par VEOLIA.

Pour le rapport assainissement collectif, il est nécessaire de rechercher les informations dans les rapports Véolia mais également ceux de la SATESE sur les STEPs.

Et pour le rapport assainissement non collectif il a été compliqué d'obtenir les informations puisque la commune a une convention de prestation de service auprès de la Communauté de Commune Rives de l'Ain Pays de Cerdon (CCRAPC) jusqu'au 31/12/2025. La CCRAPC assure le contrôle de diagnostic, le contrôle de conception, les contrôles périodiques de bon fonctionnement. Les dernières données dont la commune dispose datent de 2020.

Florian MALARD rappelle qu'à partir du 01/01/2026 toutes ces saisies seront effectuées par la CCPA reprenant la compétence Eau et Assainissement.

De plus, plusieurs ateliers de travail sont proposés par la CCPA il est important que la commune puisse y assister.

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2023, d'assainissement collectif 2023 ainsi que celui de l'assainissement non collectif 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION D'ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire informe le conseil que début avril, une inspection des archives de la Commune a eu lieu, ce qui a permis de constater que les registres d'état civil étaient aujourd'hui en bon état de conservation puisque depuis des années, il était inscrit au budget une restauration d'un voire de deux registres par an.

Cependant d'autres registres sont à restaurer, notamment, un registre de délibération du conseil municipal datant du 10/05/1851 au 26/05/1874.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise La Reliure du Limousin réalisant habituellement les restaurations d'archives pour la Commune. Le devis s'élève à 760€ HT soit 912€ TTC.

Afin de permettre la restauration de ce registre pour l'année 2025, Monsieur le Maire informe le conseil qu'une aide financière peut être sollicitée auprès du Département au titre de l'aide pour la sauvegarde des archives communales.

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Département de l'Ain	Aide pour la sauvegarde des archives communales	300.00	39.47 %
Autofinancement par fonds propres		460.00	60.53 %
TOTAL HT		760.00	100 %

Le conseil municipal valide à l'unanimité le demande de subvention auprès du Département au titre de l'aide pour la sauvegarde des archives communales.

CONVENTION DE PORTAGE FONCIER ET DE MISE A DISPOSITION AVEC L'EPF

Monsieur le Maire rappelle que fin avril, a été mis aux enchères l'immeuble situé 3 rue de la gare que l'EPF, mandataire de la commune, a acquis pour un montant de 40 100€.

L'acquisition de ce bien permet à la Commune de prolonger son opération de renouvellement urbain comprenant la démolition des 7 immeubles.

Il convient ainsi de signer la convention de portage foncier et de mise à disposition de l'immeuble suivant :

N° de Parcelle	Nature terrain	Lieudit	Superficie
AE 108	Bâti	3 Rue de la Gare	254 m ²
Superficie totale			254 m ²

La Commune s'engage à racheter ou à faire racheter par un organisme désigné par ses soins sans conditions, à la fin de la période de portage, le bien désigné ci-dessus.

Le conseil municipal accepte la convention de portage foncier ainsi que la mise à disposition établit par l'EPF de l'Ain et autorise Monsieur le Maire a les signer.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **Khrôma festival**

Séverine BRUN, co-présidente de l'association Tenay en couleurs, remercie la mairie ainsi que le conseil municipal pour l'accompagnement et l'aide à la réalisation du 3^{ème} festival. Il y a de bon retour quant à la programmation et au déroulé du festival qui est positif.

Il a été comptabilisé environ 4 000 entrées soit une augmentation de plus de 1 000 entrées par rapport au festival de 2022.

Gaël ALLAIN tient à remercier Séverine BRUN pour son implication dans la gestion de ce festival ainsi que Coralie GRABIT pour son investissement et la gestion/relation avec les artistes. Il tient à souligner qu'il y a eu 3 articles presse parus dans le Progrès (avant le festival et après), de la communication faite sur FC Radio et même un reportage sur France 3 avant le festival.

Georges CHARVET indique que ce festival est une belle réussite, parce-que un festival qui attire 4 000 personnes pour une petite commune comme Tenay il y en a très peu.

Le fait, que la Région et le Département subventionnent l'évènement donne un impact supplémentaire à l'évènement.

Florian MALARD demande s'il y a un taux de réservation en hausse de la salle des fêtes pour les évènements sur la commune.

Gaël ALLAIN lui indique qu'il n'y pas forcément de hausse de réservation mais que les évènements qui y sont fait réunissent du monde.

Il faut peut-être envisager d'équiper la salle des fêtes en matériels de projection (écran/vidéoprojecteur...) afin de pouvoir se diversifier et permettre l'organisation de congrès...

➤ **Epicerie**

La fresque réalisée par les artistes Kate&Action amène du monde à l'épicerie.

La terrasse est souvent occupée.

Coralie GRABIT indique que les prix des articles de l'épicerie restent élevés ce qui freine un peu les administrés de la commune.

Gaël ALLAIN rappelle que les horaires étendus 7 H – 22 H et l'ouverture 7 jours / 7 restent appréciables.

➤ **Travaux de raccordement RD102A secteur cimetière**

Florian MALARD rappelle qu'une consultation a eu lieu du 24/07 au 02/09/2024 auprès de plusieurs entreprises pour la réalisation des travaux estimés par le maître d'œuvre (Entreprise Réalité environnement) à 70 121.15€ HT. Il projette l'analyse des différentes offres reçues soit 4 entreprises (BRUNET/SOCATRA/SOMECE/VINCENT TP).

Le classement des entreprises se fait par une attribution d'une note technique et d'une note sur le prix.

Trois entreprises sont ex aequo sur la note technique ; la différence se fait sur le critère du prix. Florian MALARD indique que Jean-François BONIN a étudié les offres et qu'il y a une proposition à faire à l'entreprise retenue pour une moins-value sur le coût de la décharge. La commune propose de pouvoir utiliser la décharge communale située à la carrière du pont biais. Il indique également avoir reçu la confirmation de l'attribution de la subvention de l'Agence de l'eau ce jour pour ce chantier d'un montant de 15 246€ HT.

L'analyse du Maître d'œuvre se porte sur l'entreprise VINCENT TP.

Le conseil valide l'analyse du Maître d'œuvre et donc la proposition de VINCENT TP.

Florian MALARD se charge de contacter le Maître d'œuvre afin de lui rendre décision et d'informer les entreprises non retenues.

➤ **Lieu stockage**

Gaël ALLAIN informe le conseil qu'il a eu une demande d'un ancien administré de la commune, professionnel ferrailleur, pour avoir à disposition un terrain communal afin de pouvoir stationner des véhicules en attente d'être emmenés dans un centre de véhicules hors d'usage.

Christian SAVOI propose la carrière du pont biais.

Une convention sera établie entre les deux parties avec les conditions définies au préalable par la commune entre autres que les épaves ne soient pas visibles depuis la route, convention d'une durée de 6 mois, avec un nombre de véhicules autorisés, un emplacement défini et un montant de loyer.

➤ **Locaux communaux**

Coralie GRABIT indique qu'il y a la serrure de l'ancien local foot à changer puisque celle-ci a été cassée.

Concernant le local du sou des écoles, il y a toujours une fuite du toit lorsqu'il pleut beaucoup, à prévoir pour une réparation.

Elle indique également qu'il y a très souvent la lumière allumée dans les toilettes communes du local des associations. Il serait préférable d'installer un détecteur de présence.

Severine BRUN et Coralie GRABIT signale qu'il n'y a aucun matériel adéquate pour effectuer le nettoyage à la salle des fêtes. Il faut prévoir l'acquisition de pelle, balais, serpillère, seau, aspirateur...

Il faut aussi prévoir l'acquisition d'un micro-onde dans la cuisine de la salle des fêtes.

Gaël ALLAIN indique que les achats seront faits en ce sens.

➤ **Stationnement Malix**

Christiane TIVEDDU indique qu'il y a des épaves sur Malix qui ne roulent plus depuis plusieurs semaines voire mois.

Gaël ALLAIN explique qu'il y a un réel problème de stationnement sur le hameau de Malix que les ruelles sont sinueuses et qu'il n'y a pas de places de stationnement dédiées.

Une procédure existe pour les véhicules tampons mais bien souvent celle-ci n'arrive pas au bout puisque les propriétaires des véhicules déplacent le véhicule pour un temps et la procédure doit ainsi recommencer depuis le début.

Il se charge de prendre contact avec les propriétaires des véhicules en question.

➤ **Décorations rues**

Christian SAVOI demande combien de temps les décorations dans les rues vont-elles rester.

Coralie GRABIT répond que les décorations restent le temps qu'elles soient en bon état. Elles seront enlevées par la suite.

➤ **Vandalisme**

Gaël ALLAIN indique qu'il y a eu du vandalisme le soir sur la place de la mairie pendant le Khrôma festival. Un dépôt de plainte sera fait auprès de la Gendarmerie.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 24 octobre 2024 , .

Le secrétaire de séance,
Georges CHARVET



Le Maire,
Gaël ALLAIN

